Pro Enfance réunit les acteurs romands de l'accueil de l'enfance et les représente au plan national





Etat des lieux de l'accueil parascolaire Rencontre cantonale genevoise

18 mars 2024



Données relatives à l'organisation et au financement des prestations

L'accueil parascolaire genevois –

Public et prestations

- Age des enfants
 - De 4 à 12 ans (1 à 8 H).
 - En principe, groupes homogènes par groupe d'âge.
- Type de prise en charge
 - Accueil parascolaire en milieu collectif
 - Accueil familial de jour
- Prestations proposées
 - Possibilité de participer à des activités collectives d'initiation sportive, artistique, culturelle et citoyenne;
 - Trajet entre l'école et la structure d'accueil;
 - Service de repas;
 - Possibilité de rejoindre le parascolaire après un enseignement délégué;
 - Possibilité de réaliser les devoirs de manière autonome pendant le temps de l'accueil parascolaire.

Public et prestations

Ouvertures

- Accueil en milieu collectif: Prise en charge hors temps scolaire et durant le repas de midi. Si besoins, un accueil parascolaire peut être mis en place le matin.
- Accueil en milieu familial: maximum 50h par semaine et 10 heures par jour par accueillant-es.
- En dehors de ces temps et durant les vacances, prise en charge proposée par la Fondation Genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE) dans les centres aérés, les maisons de quartiers ou les jardins de robinsons.

• Inscriptions en milieu collectif:

- Auprès du GIAP, de l'association d'accueil familial de la région ou des communes si non membres
- Pas de critère de priorisation (accueil universel). Si l'inscription s'effectue en cours d'année le délai peut aller jusqu'à 2 mois.

Taux d'encadrement

- Rapport de l'effectif personnel/enfants
 - Accueil en milieu familial : selon l'autorisation
 - Accueil collectif parascolaire : La taille des groupes est déterminée par l'âge des enfants ainsi que par les taux d'encadrement. Elle peut varier selon les jours. En moyenne:

		1 – 2 P	3 – 4 P	5 – 6 P	7 – 8 P	CS
Taux d'encadrement par degré	Midi	10	12.5	14.5	17	10
	Après- midi	8	9.5	12.5	14	8

Formation et qualités requises

- Accueil collectif (GIAP):
 - Direction
 - Responsable d'encadrement
 - Formation de niveau HES ou équivalent
 - Formation en management d'équipe
 - Référent-es socio-éducatifs
 - CFC ASE
 - Animateur-trices parascolaire
 - Niveau CFC ou équivalant
 - Expérience dans le domaine de l'enfance.
 - Formation de base d'animteur/trice en accueil parascolaire.

Formation et qualités requises

Accueil familial de jour:

Coordinatrice-teur

- Formation professionnelle dans le domaine de l'éducation ou du travail social ou jugée équivalente
- Certificat romand de coordinateur de réseau local d'accueil familial de jour ou formation équivalente,
- Au min. 2 années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'éducation ou de l'appui social aux familles

Accueillant-e familial :

Formation théorique de 45h et formation continue au moins une fois par année.

Exigences pédagogiques

- Concepts pédagogiques et projet institutionnel du GIAP en matière d'animation
 - Prévention, socialisation et intégration, autonomie
 - Activités collectives et différenciées selon l'âge.
 - Tiennent compte des principes d'égalité filles-garçons, du respect d'autrui et du développement durable
- Les établissements scolaires de réseau d'enseignement prioritaire bénéficient d'une prise en charge renforcée des enfants.
- THPE: au GIAP selon le taux d'activité du collaborateur, mais environ 15% du temps de travail

Pro Enfance

Collaboration avec l'école

- Partenariat de facto avec l'école doublé grâce à une convention entre l'école et le GIAP permettant l'échange de données.
- Bulletin d'inscription permet l'échange d'informations avec l'autorisation des parents via un portail informatique sécurisé.
- Un échange d'information existe:
 - De manière automatique sur certains aspects spécifiques (planification)
 - En cas d'absence de l'enfant
 - Dans le cadre de rencontres entre directions
 - Des collaborations étroites existent avec les autres institutions (SSEJ protection des mineurs, DIP, office médicopédagogique)

Collaboration entre instance - Gouvernance

- Surveillance de l'accueil parascolaire: Canton
- Recensement du nombre de places d'accueil parascolaire: GIAP ou communes non-membres
- Pilotage du nombre de places d'accueil parascolaire: GIAP ou communes non-membres, les communes pour l'accueil familial de jour.
 - OCPE permet d'identifier les besoins et mène des enquêtes statistiques spécifiques.
 - Informations sur les différents modes de garde possibles et les places disponibles.
- Échanges d'informations et collaborations entre l'organe de contrôle et l'organe de pilotage
 - Rapport annuel du GIAP au canton.
 - Le canton valide le cadre de référence du GIAP.

Evaluation de la qualité

- Eléments pris en compte dans l'évaluation de la qualité (GIAP):
 - Indicateurs de qualité dans le cadre de référence. Il s'agit d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.
 - Rapports des responsables de secteurs (rapport annuel avec des questionnements sur les projets d'animation, les dynamiques d'équipes).
 - Actions de la coordinatrice dédiée à la qualité
- Taux de satisfaction des parents: Inconnu
- Taux de satisfaction des enfants: Inconnu
- Taux de réclamation: 0,1%

Financement

Modèle de financement

- A charge des communes: Pour celles membres du GIAP, paiement de cotisations
- Les familles participent financièrement à l'accueil à journée continue. Elles peuvent bénéficier d'exonérations partielles ou totales, en fonction de leurs revenus, ainsi que d'un rabais en fonction du nombre d'enfants confiés.

Budget total alloué à l'accueil parascolaire

- CHF 106 millions de francs en 2024.
- Coût moyen par place (budget cantonal/nbre de places totales), hors repas
 - CHF 3'600 francs

Financement de la formation continue

 Le GIAP met à la disposition de ses collaborateurs/trices 10h de formation continue rémunérées par an.

Prise en charge des enfants à besoins spécifiques

Mesures proposées

- Accueil parascolaire **intégratif**: procédure qui permettant d'évaluer si la structure peut accueillir l'enfant ou non; en collaboration avec l'école et les parents.
- L'intégration peut être totale, partielle ou non indiquée.
- Mesures de soutien du canton : mise à disposition du personnel qualifié nécessaire à l'encadrement individuel des enfants à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, moyennant son financement par le groupement ou les communes non-membres.
- Mesures de soutien des communes: si nécessaire, mise en place d'un taux d'encadrement amélioré

Attribution des coûts

• L'attribution des coûts est identique à ceux pour les autres enfants (80% communes/20% parents)

Les chiffres

- Le canton compte **144 lieux d'accueil parascolaire** pour 45 communes
- 29'500 places d'accueil parascolaire sont recensées
- Une place est utilisée en moyenne par un enfant
- 76% pourcent des enfants scolarisés sont inscrits dans un accueil parascolaire.
- Aucun enfant n'est en liste d'attente. En cours d'année, le délai pour obtenir une place est de 2 mois.
- Le nombre d'enfants présents chaque jour, en moyenne hebdomadaire est le suivant:
 - o 65% le midi (11h30-13h30)
 - 38% le soir (16h-18h)
- Le nombre de personnes travaillant dans l'accueil parascolaire pour le GIAP correspond à 2100 ETP
 - o 75 % des équipes sont formées. Equipes composées essentiellement d'animatrices formées par le GIAP
- Le financement est à 80 % à charge des communes et 20% à celle des parents.